



Temps de travail AREMM

L'action paie !

Suite à l'intervention de la CGT auprès de la direction concernant le temps de travail au sein de l'Agence Raccordement Marchés de Masse (AREMM) nous confirmons à l'ensemble des agents concernés que le temps de travail hebdomadaire est de 33H pour l'ensemble du service , nouveaux embauchés et agents postulant sur un poste dans ce service.

En attente d'un nouvel accord sur le temps de travail dans nos entreprises, les accords existants (Accord ATT de 1999) sont valides et continuent de s'appliquer et de faire référence.

Ci-joint la réponse officielle de la réunion DP du 15 Mars a une question CGT :

***Les agents des ex agences ARE et MOAR seront mutés d'office à l'agence AREMM sans modification de leur contrat de travail ni de leurs horaires tel que cela a été débattu au CHSCT Autres Services du 9 novembre 2010.
Les accords locaux seront respectés***

La CGT va continuer de défendre vos intérêts dans la future négociation sur la mise en place de la nouvelle agence raccordement.

La première négociation aura lieu le 30 mars 2011.

N'hésitez pas à faire remonter vos remarques et interrogations aux élus CGT.

C'est une nouvelle démonstration de l'utilité du syndicalisme, mais le syndicalisme ne peut être efficace qu'avec vous..

Alors rejoignez la CGT

Je souhaite rejoindre la CGT :

Nom :
Adresse :
.....
Prénom :
Téléphone :
Mail :

A retourner au bureau syndical CGT de :
Besançon au 57, rue Bersot 25000 BESANCON

